

**République Française**

\*\*\*

**Alpes de Haute Provence**

\*\*\*

**Commune de BANON**

**Séance du jeudi 06 octobre 2016**

Date de la convocation :  
29/09/2016

*L'an deux mille seize et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :  
15

Présents :  
10

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :  
13

Secrétaire de séance:  
Michèle MOUTTE

**Représentés :**

Monsieur Louis BREMOND par Monsieur Philippe WAGNER  
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Paul LOMBARD  
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

**Absents :**

José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2016 051

**Objet: Décision modificative n°3 - budget général**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	-3500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4500.00	
6168	Autres primes d'assurance	-1000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1323	Subv. non transf. Départements	-3500.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		-3500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-3500.00</b>	<b>-3500.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-3500.00</b>	<b>-3500.00</b>

RF  
Digne-Les-Bains

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 07/10/2016  
004-210400180-20161006-DE\_2016\_051-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

